

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 27/04/2021

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 10/05/2021

SEANCE DU 3 MAI 2021

Délibération n° D-2021-150

**Aérodrome - Convention d'occupation temporaire du domaine
public - Avenant n°3**

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Bastien MARCHIVE, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Yamina BOUDAHMANI, Madame Sophie BOUITRIT, Monsieur Gerard LEFEVRE, Madame Aurore NADAL, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Yvonne VACKER, Madame Stéphanie ANTIGNY, Monsieur François GUYON, Madame Lydia ZANATTA, Madame Ségolène BARDET, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Mélina TACHE, Monsieur Hervé GERARD, Madame Noélie FERREIRA, Monsieur David MICHAUT, Madame Aline DI MEGLIO, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Baptiste DAVID, Monsieur François GIBERT, Madame Cathy GIRARDIN, Monsieur Sébastien MATHIEU, Madame Véronique BONNET-LECLERC, Madame Elsa FORTAGE, Monsieur Yann JEZEQUEL.

Secrétaire de séance : Aurore NADAL

Excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Guillaume JUIN, ayant donné pouvoir à Monsieur Nicolas ROBIN, Monsieur Eric PERSAIS, ayant donné pouvoir à Monsieur Elmano MARTINS, Madame Fatima PEREIRA, ayant donné pouvoir à Monsieur Florent SIMMONET

Direction Patrimoine et Moyens

**Aérodrome - Convention d'occupation temporaire du
domaine public - Avenant n°3**

Monsieur Bastien MARCHIVE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Dans le cadre des activités aéronautiques exercées sur l'aérodrome de Niort, des hangars sont implantés sur le domaine public de la Commune afin de permettre principalement l'abri des aéronefs basés.

Une convention portant autorisation d'occupation temporaire du domaine public en date du 15 mars 2017 a été signée avec la SARG G INVEST ainsi que l'avenant n°1 en date du 21 novembre 2018 intégrant deux nouveaux co-contractants. Un avenant n°2 en date du 3 décembre 2020, suite au changement d'un propriétaire, a acté la nouvelle répartition à hauteur de 50 % pour chacun des deux propriétaires.

Par acte de vente en date du 10 mars 2021, l'un des propriétaires a cédé ses parts au second qui devient l'unique propriétaire de la totalité du hangar faisant ainsi disparaître l'indivision. Il convient de ce fait d'établir un nouvel avenant.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°3 à la convention d'occupation temporaire du domaine public en date du 15 mars 2017 ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

| | |
|-----------------|----|
| Pour : | 45 |
| Contre : | 0 |
| Abstention : | 0 |
| Non participé : | 0 |
| Excusé : | 0 |

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Bastien MARCHIVE



AERODROME DE NIORT MARAIS POITEVIN
CONVENTION PORTANT AUTORISATION
D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC
ENTRE LA VILLE DE NIORT
ET
LA SARL G INVEST
En date du 15 mars 2017
AVENANT n° 3



ENTRE les soussignés :

La Ville de Niort, représentée par Monsieur Jérôme BALOGE, Maire en exercice, agissant en cette qualité en vertu d'une délibération du Conseil municipal en date du 3 mai,

ci-après dénommée « le gestionnaire »

D'une part,

ET

Monsieur,

ci-après dénommé « le preneur »

D'autre part.

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1 - PROPRIETE INDIVISE D'UN HANGAR

Le présent avenant vient modifier l'article 8 – sous occupation à la convention entre la Ville de Niort et la SARL G INVEST et l'article 1 – objet de l'avenant n°2.

Le hangar aéronautique situé sur l'aérodrome de Niort Marais Poitevin appartenant précédemment pour :

50% à la SARL G INVEST

50% à Monsieur

Selon l'acte de vente en date du 10 mars 2021, Monsieur _____ après l'achat des parts à la SARL G INVEST sera le seul propriétaire de la totalité du hangar faisant disparaître la propriété en indivision du hangar.

Monsieur _____, n'étant propriétaire que du bâtiment il ne pourra vendre le terrain, celui-ci appartenant à la commune de Niort.

Monsieur _____, propriétaire, est responsable vis-à-vis de la Ville de Niort et notamment dans le paiement de la redevance d'occupation, des charges en énergie/fluides ainsi que toute autre question liée à la qualité de propriétaire.

ARTICLE 2-CONDITIONS

La modification de la présente se fera à compter du 1er juin 2021 et tous les autres alinéas de la convention initiale restent inchangés.

Fait à NIORT, en deux exemplaires, le

Pour le Maire de Niort
L'Adjoint délégué

Le Propriétaire

Elmano MARTINS